

SUJET N° 1 : PHILOSOPHIE

« Peut-on se réconcilier avec la mort ? »

La mort est un des problèmes fondamentaux auquel tout homme est confronté, dès lors qu'on caractérise l'homme comme sujet conscient, seul être parmi tous les êtres vivants à se savoir mortel et à s'interroger sur lui-même, sur sa condition et sur le sens de son existence. Le fait même d'exister est objet de questionnement, d'après Schopenhauer qui écrit, en écho au lien établi par Platon et Aristote entre philosopher et s'étonner : « *Excepté l'homme, aucun être ne s'étonne de sa propre existence* », ce qui soutient sa définition de l'homme comme « animal métaphysique ». Mais suffit-il d'avoir conscience de la mort et de la finitude de l'existence, pour avoir l'esprit en paix et pour accepter sans révolte ni colère cette perspective de la mort ? La conscience de la mort apparaît plutôt d'abord comme ce qui accroît ou aggrave l'angoisse de l'homme et le place en position de conflit avec elle : l'idée de la mort est spontanément vécue comme perturbante, hostile, puisqu'elle remet en question le sens de l'existence et la valeur des efforts, et qu'elle résiste à toute connaissance, étant l'inconnu absolu. On doit donc s'interroger : peut-on se réconcilier avec la mort ? Est-ce au-dessus des forces humaines ? Ou bien l'homme a-t-il la capacité de s'accorder avec sa finitude, avec le fait d'être voué à la mort, qu'il ne peut ignorer mais qu'il tend ordinairement à repousser loin de ses pensées ? Si une forme de réconciliation est possible, par quels moyens se fait-elle, au terme de quelles explications ? Et jusqu'à quel point est-elle possible ? L'idée de « se réconcilier » présuppose un rapport d'antagonisme, de conflit, entre deux pôles ennemis, auquel succède un état de paix ; on ne se réconcilie que si l'on parvient à s'expliquer et à se comprendre, après une querelle, une dispute, une guerre... On verra donc d'abord en quoi toute réconciliation paraît impossible, la mort paraissant le pire des adversaires que l'homme rencontre au cours d'une existence déjà parsemée de nombreuses adversités. Puis on découvrira que des formes d'explications sont possibles, qui font passer de la mésentente entre l'homme et la mort, à la compréhension et à l'acceptation sereine de la mort. Enfin on distinguera entre réconciliation totale et réconciliation partielle, pour déterminer si c'est par le raisonnement ou le pari de la croyance que l'homme parvient le mieux à s'apaiser face à la mort.

- I. *Impossibilité pour la conscience immédiate de se réconcilier avec la mort*
- II. *L'appui de la raison pour dépasser le rapport de conflit avec la mort : la réflexion philosophique dessine des voies de possible réconciliation*
- III. *Le soutien de la croyance : la raison philosophique ne permet pas une parfaite réconciliation de l'homme avec la mort ; la croyance procure plus d'apaisement et de consolation*

SUJET N° 2 : LETTRES

« Le roman policier constitue-t-il un genre littéraire ? »

ATTENDUS DE CORRECTION

Nous avons choisi de proposer comme thème « le roman policier » en invitant le candidat à en présenter l'évolution et à présenter de grandes caractéristiques communes aux œuvres repérées comment entrant dans cette catégorie.

Pour traiter ce sujet, le candidat pourra prendre appui à la fois :

- sur ses études littéraires ;
- sur ses lectures personnelles.

Nous présentons ici des éléments qui ne constituent pas un « corrigé type ». Ils proposent des axes de réflexion pour le traitement du sujet ainsi que des illustrations.

Le devoir devra être construit en respectant les normes scolaires et universitaires. Les temps successifs devront notamment être respectés (parties structurées et liées entre elles par un raisonnement, introduction et conclusion).

La variété des références aux auteurs et aux œuvres sera appréciée.

La qualité de l'expression écrite sera prise en compte : précision du vocabulaire, correction orthographique et grammaticale, clarté de la syntaxe.

LES SOURCES DU ROMAN POLICIER

S'interroger sur les sources du roman policier, avant d'étudier l'évolution de celui-ci puis de rechercher des caractéristiques communes entre les œuvres s'y rattachant, révèle très vite une ambivalence originelle. Ces sources peuvent en effet être repérées :

- dans la littérature que l'on pourrait qualifier de « classique » ;
- dans le roman qualifié, lui, de « populaire », particulièrement les romans publiés dans la presse sous forme de feuilleton.

Le roman policier pourrait être relié, si nous nous limitons à le définir comme l'étude d'une intrigue sans tenir compte de critères spécifiques que nous développerons ultérieurement, à des œuvres comme celles d'Edgard Allan Poe traduites par Charles Baudelaire, *Double assassinat dans la rue Morgue*, par exemple (1841). Ces œuvres représentent fréquemment le premier contact que le futur lecteur de romans policiers aura par son parcours scolaire avec un type d'ouvrages pour lequel il pourra par la suite cultiver curiosité et plaisir. Il serait toujours possible de vouloir, souvent en forçant l'analyse, rattacher le roman policier à des œuvres classiques comme *Une ténébreuse affaire* de Balzac (1841). La publication dans la collection Série Noire d'*Œdipe roi* en 1994, traduit par Didier Lamaison, illustre parfaitement cette possibilité de relecture d'œuvres anciennes avec la volonté de créer une longue lignée. Dans sa note d'ouverture au roman, l'éditeur souligne sur le mythe développé originellement par Sophocle que « Freud y puisa des trésors, tous les auteurs de la Série Noire aussi ».

Cependant, se limiter à la présence d'une intrigue serait prendre le risque de généraliser une confusion entre roman à intrigue et roman policier.

Pour éclairer l'importance du roman populaire publié sous forme de feuilleton, rappelons que le XIX^e siècle présente deux caractéristiques qui ont disparu de notre environnement actuel.

- L'importance de la presse : plus d'une cinquantaine de quotidiens dont *Le Siècle*, *La Presse*, *Le Petit Journal*... *Le Petit Parisien* fondé en 1876 va jusqu'à cumuler 1,6 million de lecteurs avant la première guerre mondiale ! Notons pour comparaison qu'actuellement la plus forte vente nationale, qui concerne un grand quotidien régional laissant loin derrière lui les quotidiens nationaux, se situe aux alentours de 800 000 exemplaires.

- La forte présence dans la presse du « roman-feuilleton » : *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue (1843-1844), *Les Trois Mousquetaires* ou *Le Comte de Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas (1842-1843)...

Le roman-feuilleton consiste en la publication par « épisodes » quotidiens ou hebdomadaires d'une histoire. Nos contemporains pourraient le comparer facilement aux « séries » que propose la télévision. D'inspiration souvent judiciaire, écrit fréquemment « au fil de l'eau » par son auteur, il cultive le suspens, le rebondissement, parfois aussi l'in vraisemblance dans la révélation. Il témoigne de l'intérêt du lecteur, et au-delà de la société de l'époque, pour les faits judiciaires, nos faits-divers d'aujourd'hui. Mauvais garçons, « filles perdues », enfants abandonnés, le tout sur décors de bas-fond, peuplent autant les histoires qu'ils sont les sujets des plaintes de la chanson populaire, dite « chanson de rue ». L'émergence et le développement de cette forme de littérature sont indissociables du contexte social et économique de l'époque : industrialisation et urbanisation, quartiers sensibles et délinquance. Au même moment, les politiques publiques se saisissent de la question de la délinquance, souvent liée à la misère, et la police modernise ses moyens d'investigations (anthropométrie, empreintes digitales...).

Cette première approche montre immédiatement le risque de faire d'un genre « roman policier » un fourre-tout hétéroclite. La porte serait donc ouverte à mettre dans la même catégorie certains passages de la Bible ou de *Notre-Dame de Paris* ! Nous noterons, afin de souligner ce risque, la parution en 2007 du roman de Philippe Doumenc, *Contre-enquête sur la mort d'Emma Bovary*, qui propose de prolonger le roman de Gustave Flaubert en remettant en cause la thèse du suicide. *Madame Bovary* deviendrait ainsi la première partie d'un roman policier.

DES CARACTÉRISTIQUES PROPRES AU ROMAN POLICIER

Nous ne pouvons donc nous satisfaire de nous limiter à qualifier le roman policier de « roman à énigme ». Dès lors, l'étude d'œuvres pouvant être identifiées comme présentant des caractéristiques homogènes, pourrait successivement révéler une forme particulière de roman à énigme présentant un crime et un enquêteur.

- Un crime qui doit être resté inexpliqué. Il peut être mystérieux dans les conditions de sa réalisation et demander une enquête complexe et minutieuse. Il peut être resté inexpliqué et susciter, parfois de longues années plus tard, un intérêt soudain pour les descendants de la victime, pour un enquêteur curieux et passionné par le mystère.

- Un enquêteur qui intervient, externe à l'événement initial, sur ce crime énigmatique et non résolu. Cet enquêteur peut être un policier, un policier privé, un journaliste... Les noms de ces enquêteurs sont devenus célèbres, même si leurs auteurs sont parfois plus difficilement identifiés par le public et les œuvres connues plus par les adaptations cinématographiques récentes que par leur lecture elle-même. Citons :

- Hercule Poirot pour le policier (Agatha Christie).
- Ou encore pour le policier, Maigret (Georges Simenon).
- Sherlock Holmes pour l'enquêteur privé (Sir Arthur Conan Doyle).
- Rouletabille pour le journaliste (Gaston Leroux).

Parfois, des noms ont pu passer dans le vocabulaire courant, comme le héros de Gaston Leroux, Rocambole, dont les aventures nous ont légué l'adjectif rocambolesque. Le cinéma ayant pris le relais, des personnages continuent à exister à notre époque, tel Fantômas (Marcel Allain et Pierre Souvestre, trente-deux titres entre 1909 et 1914).

A partir de ces deux éléments, un crime et un enquêteur, une histoire va se dérouler dans laquelle l'intérêt pour l'enquête doit l'emporter sur le crime lui-même pour que le roman policier ne se limite pas à un roman d'action. L'enquêteur va chercher à comprendre ce crime, à trouver son auteur. S'éloignant du roman d'action, dans lequel cet enquêteur peut se mettre en péril tout au long de sa traque du coupable ou de ses complices, le roman policier propose une approche dans laquelle la résolution par le raisonnement prime. Le lecteur peut être sollicité et associé en mobilisant lui-même sa propre capacité de raisonnement. Soulignons ainsi :

- L'importance dans la méthodologie mise en œuvre par l'enquêteur du raisonnement : « *Elémentaire, mon cher Watson* », conclut Sherlock Holmes à la fin de sa déduction.

- L'importance de la psychologie : *Cinq Petits cochons* d'Agatha Christie, roman « en salon » entièrement fondé sur la déduction et la psychologie sans comporter d'action.

QUELQUES RÉFÉRENCES SUR L'ÉVOLUTION DU ROMAN POLICIER

Sur ces bases historiques, il est possible de parcourir l'histoire du roman policier jusqu'à notre époque, notamment dans son développement au travers du « roman noir » principalement américain. Lié à l'origine à des éléments propres à ce pays, prohibition et guerre des gangs par exemple, il a surtout apporté au roman policier la figure du « privé ». Le personnage s'est construit en stéréotype :

- Physiquement : chapeau feutre et imperméable, incarné au cinéma à jamais par Humphrey Bogart.

- Socialement : souvent désargenté, ayant connu des revers comme parfois la radiation de la police officielle...
- Psychologiquement : taciturne et bourru, pouvant être alcoolique et violent...
- Léo Mallet, en créant Nestor Burma, offre à la littérature policière française son image du privé.

La connaissance par le public de « grands titres » d'un même domaine, sans pour autant identifier leurs auteurs ni même les avoir lus, témoigne de l'inscription dans notre culture de cette forme de littérature. Cette inscription, il est vrai, a souvent été facilitée par les adaptations cinématographiques :

- *Le Faucon Maltais* (1930, Dashiell Hammet) ;
- *Le facteur sonne toujours deux fois* (1934, Don Tracy) ;
- *Pas d'orchidée pour Miss Blandish* (1939, James Hadley Chase) ;
- *Fantasia chez les ploucs* (1956, Charles Williams) ;
- *Le Couperet* (1997, Donald Westlake).

Ce phénomène de mémoire collective renforcée par le cinéma existe également pour le roman policier français ou belge :

- *L'Assassinat du Père Noël* (1934, Pierre Very) ;
- *Goupi-Mains rouges* (1937, Pierre Very) ;
- *L'assassin habite au 21* (1939, André Steeman) ;
- *Quai des Orfèvres* (1942, André Steeman).

Plus près de nous, un parcours historique ne pourrait pas se faire sans souligner l'importance de l'apparition en France d'un roman policier social ou politique qui interroge sur la notion de genre dans la mesure où l'on pourra hésiter au moment de « ranger » une œuvre dans une catégorie. Souvent nommé « néo polar », cette catégorie d'œuvres regroupe deux générations d'auteurs.

- Apparaissent après 1968 ADG (Alain Fournier), Jean-Patrick Manchette, Jean-Pierre Bastid...
- Puis, prennent le relais, parmi d'autres, Jean-Bernard Pouy, Hervé Jaouen, Thierry Jonquet, Didier Daeninckx...

La caractéristique de cette branche du roman policier est de mêler à une intrigue ou une énigme des éléments sociaux et politiques. Il est d'ailleurs curieux de noter les appartenances politiques des deux grands fondateurs du néo polar : Jean-Patrick Manchette étant reconnu comme lié à l'extrême gauche et ADG bien identifié comme d'extrême droite notamment par ses activités journalistiques.

Faisant l'impasse sur de nombreux auteurs célèbres ou confidentiels, nous concluons en rappelant l'importance :

- Du roman policier dit régional : breton, occitan... (*Breizh Noir*, par exemple, pour la Bretagne).
- Du roman policier historique situant ses énigmes et enquêteurs dans l'Égypte des pharaons, la Rome ancienne, le Moyen Âge, la Renaissance... (Grands Détectives, en 10/18, série dirigée par Jean-Claude Zylberstein).

- Du roman policier « animalier » (la série « Le Chat qui... » de Lilian Jackson Braun).
- Et bien sûr, les romans policiers destinés aux enfants et adolescents du Club des cinq d'Enid Blyton à la collection « Souris Noire » (Syrus). On retrouvera parmi ces ouvrages pour la jeunesse des grands noms actuels comme Thierry Jonquet.

LA RECONNAISSANCE DU ROMAN POLICIER

Tout au long du dernier siècle, le roman policier va développer une notoriété et ainsi accéder à une reconnaissance en tant que genre à hauteur des « genres nobles » ou plus anciens. Nous pouvons rapporter quelques indices de cette notoriété qui peuvent permettre d'établir l'émergence d'un genre.

- L'apparition de maisons d'éditions spécialisées : Le Masque, Nuits Noires, Rivages/Noirs, Série Noire, Fleuve Noir...
- La création chez les grands éditeurs de séries spécialisées : « Fayard Noir », « Belfond Noir », « Point Policier », « Actes Noirs » (chez Actes Sud)...
- La création d'événements spécifiques tels des salons et prix : Le Grand prix de la littérature policière, le prix du Quai des Orfèvres, le prix mystère de la critique, Le prix SNCF du polar, le prix Polar du festival de Cognac...
- Et plus simplement, dans les revues et revues spécialisées, la présence dans les pages « livres » d'une catégorie spécifique parmi d'autres catégories d'ouvrages : Poésie, Essais, Aventure, Science-fiction...

Cette reconnaissance peut également s'accompagner d'un sentiment d'appartenance d'auteurs à une même catégorie les conduisant ainsi à partager un héros libertaire : Le Poulpe.

LES LIMITES DE LA RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ PROPRE AU ROMAN POLICIER

Par notre approche, nous pouvons suivre l'émergence, l'évolution et la construction d'un genre regroupant des œuvres présentant des caractéristiques communes, parmi lesquelles nous retiendrons :

- La prédominance de l'enquête sur le crime lui-même.
- La présence d'un enquêteur externe au crime.
- La prédominance d'une démarche d'enquête basée sur le raisonnement et sur la psychologie.

D'autres « ingrédients », tels que le suspens et le rebondissement, ne suffiront donc pas à définir le roman policier puisqu'ils peuvent se retrouver dans d'autres types de littérature tel le thriller, ou roman à suspens, cultivant l'angoisse comme ressort.

Cependant, rechercher à classer des œuvres dans une même catégorie ou dans un même genre littéraire, autrement et plus simplement dit à les ranger sur une étagère précise en librairie ou dans sa bibliothèque, peut devenir un exercice difficile pour des auteurs actuels comme Tonino Benacquista ou Thierry Jonquet. Ainsi pour ce dernier, disparu en 2009 :

- Certaines œuvres peuvent être qualifiées sans conteste de roman policier : *Moloch* (1998).
- D'autres de roman : *Rouge c'est la vie* (1998).
- Mais que dire de *Mon vieux* (2004) ? Une intrigue présentant des ingrédients du roman policier, se situe dans un contexte à la fois climatologique et social (la canicule de 2003 et des ravages dans la population des personnes âgées), et prend principalement pour décors « une question sociale » (les SDF sur le parvis de la CFDT à Belleville)...

Pour résumer, le roman policier, identifié dans le langage courant comme « le polar », permet de regrouper des œuvres présentant des caractéristiques communes. En ce sens, il peut présenter une identité spécifique repérable à travers des éditeurs ou des collections, des prix et des salons, un classement autonome à côté d'autres genres communément repérés, des échanges entre auteurs se reconnaissant comme pairs. Cependant, il reste parfois difficile de le distinguer des romans à énigme ou à suspens qui utilisent ou valorisent d'autres ressorts pour le récit. Le roman policier peut alors faire figure de genre littéraire large regroupant des « sous-genres » ou branches. C'est pourquoi, lorsque des auteurs contemporains mêlent énigme et enquête d'un côté, questions sociales ou politiques d'un autre, le roman policier nous interroge sur la pertinence ou la difficulté de la classification des ouvrages littéraires en genres.

SUJET N° 3 : SCIENCES HUMAINES

« La démocratie à l'épreuve de ses paradoxes »

La démocratie participative socialiste est-elle une utopie au service de la concentration du pouvoir ou une alternative au « *retournement de la démocratie contre elle-même* » (Gauchet, 2002) ou à la « *contre-démocratie* » (Rosanvallon, 2006) ? Sans entrer dans ce type de questionnements normatifs, le sujet invitait ici à esquisser quelques grands paradoxes, propres à la démocratie, tels que la structure oligarchique des régimes démocratiques (I), l'avènement d'une démocratie d'opinion qui consolide la tyrannie de la majorité (II) ou encore l'asservissement de la démocratie par le capitalisme qu'elle prétend pourtant servir (III).

I. Les paradoxes de son fonctionnement

A. La loi d'airain de l'oligarchie des partis

Le sociologue, Roberto Michels désigne ainsi un mécanisme implacable qui fait apparaître des oligarchies à la tête des organisations démocratiques. Roberto Michels a cru pouvoir établir cette loi d'abord pour les partis politiques dans un ouvrage portant ce titre en 1911. Toute organisation comprenant des individus nombreux et nécessitant un groupe de professionnels pour la faire fonctionner et désignés démocratiquement, repose sur des procédures démocratiques, telles que débats et élections, qui avantagent les militants qui sont des professionnels de la manipulation de la parole (avocats, journalistes) au détriment de la masse des adhérents ouvriers, comme on le voit dans le parti socialiste allemand du début du vingtième siècle, dont Michels fut membre un temps. Ainsi un groupe de dirigeants, relativement clos et permanent, occupe le pouvoir en raison même de l'exigence organisationnelle de la division du travail et du fonctionnement démocratique du parti. D'où la conclusion pessimiste de Michels qui s'inscrit dans toute une tradition de critique de la démocratie. Une critique peut être opposée à Michels qui ne prend pas en compte le système politique global, car il faut garder à l'esprit que des partis politiques non démocratiques dans leurs programmes et leur fonctionnement sont, néanmoins, des agents de la démocratie.

B. La démocratie : « polyarchie élective »

Cette interprétation fonctionnelle de la démocratie la pense comme méthode de sélection des élites : développée par Mosca, Pareto, Michels, Schumpeter (*Capitalisme, socialisme et démocratie*, Payot, 1979, p. 319 sq.) – il faudrait ajouter Popper – et toujours en vogue dans la science politique, cette perspective qui se veut neutre, transforme la démocratie en une « *polyarchie élective* » et réduit le *demos* à une « *fiction logique* » (G. Sartori, *Théorie de la démocratie*, A. Colin, 1973, p. 106 et 118) ; reste à savoir de quel degré d'adhésion peut bénéficier un régime dont on pense qu'il transforme le citoyen en « *primitif* » (Schumpeter, op. cit. p. 346). Les catégories dirigeantes de la classe dominante française constituent véritablement une classe dirigeante. Recrutant dans un même espace social, au sein d'une même classe sociale,

la classe dirigeante française apparaît comme un ensemble social clos sur lui-même, cristallisé. Ensemble socioprofessionnel profondément homogène, la classe dirigeante française voit sa cohérence renforcée par des processus de socialisation identique dont la rareté contribue autant à son intégration qu'au maintien désormais légitimé par la méritocratie des « distances » sociales. Une sociologie des mutations contemporaines met au jour une triple transformation : la politisation de la haute administration, la fonctionnarisation des hommes politiques et le « pantouflage » des hauts fonctionnaires, à l'origine d'une pensée unitaire de la classe dirigeante en France.

C. Le Cens caché et l'abstention électorale

Dans *Le Cens caché*, auquel Daniel Gaxie avait donné pour sous-titre *Inégalités culturelles et ségrégation politique*, il avait mis en évidence les inégalités qui caractérisent les pratiques de participation. Est ainsi soulignée la division de la société entre des citoyens participants et une majorité d'individus que leur position sociale tient, comme naguère le cens électoral, à l'écart des activités politiques routinières. Lorsque ce sentiment de compétence n'existe pas, le citoyen exprime son impuissance en s'excluant de la vie politique. Or, compétence et impuissance ne sont pas réparties de façon aléatoire dans la population. Que se cache-t-il derrière l'appréciation, en apparence subjective de la compétence ? La politisation différentielle peut être rapprochée à la culture légitime qui dresse une barrière entre les classes cultivées et les autres. La politisation différentielle contribue à légitimer l'ensemble des rapports sociaux et l'élection apparaît tel un dispositif de domination.

La démocratie est-elle capable de résoudre le paradoxe d'une représentation politique bloquée par une distribution sociale inégalitaire du capital symbolique et de la capacité à être reconnu comme « *porte-parole légitime* », condition sine qua non de l'accès au politique et définition même du politique, qui consisterait selon Bourdieu en « *l'ensemble des paroles des porte-parole qui doivent une partie de leur "force illocutionnaire" à la force (et notamment au nombre) du groupe qu'elles contribuent à produire comme tel par l'acte de symbolisation, de représentation, de manifestation* » ? De même, la question du choix démocratique se pose ainsi avec acuité. Il y a une valeur que seule la démocratie peut réaliser : ce n'est pas la liberté de choix politique, dont Pizzorno démontre qu'elle est une illusion, mais la liberté de participer à des processus d'identification collective (1991).

Considérée pendant longtemps comme un dysfonctionnement du système démocratique, interprétée comme un indice de dépolitisation, d'insuffisante intégration politique qui serait la conséquence d'une faible insertion sociale, l'abstention depuis qu'elle est l'objet d'études sociologiques semble vérifier partiellement cette thèse : les catégories sociales les plus abstentionnistes sont en effet les jeunes, les vieux, les femmes, surtout quand elles sont inactives, âgées, divorcées et les groupes de faible niveau socioculturel (Lancelot, 1968 et Bréchon 1995).

II. De la tyrannie de la majorité à la tyrannie de l'opinion

Effet paradoxal, ou pervers ? La démocratie n'est pas qu'imparfaite, elle génère en son sein des processus qui peuvent fondamentalement la nier, telles que le despotisme démocratique (Tocqueville), la démocratie d'opinion (Habermas) ou encore la télécratie contre la démocratie (Stiegler), voire notre « *démocratie de l'abstention* » caractérisée par le délitement du lien électoral (Cécile Braconnier et Jean-Yves Dormagen, 2007).

A. « *La tyrannie de la majorité* »

Tocqueville a su décrire comme personne avant lui La Démocratie en Amérique, sa spécificité, et les dangers qui la menaçaient. Il craint, en effet, que la demande toujours plus égalitaire n'aboutisse au sacrifice de la liberté, à une forme de despotisme librement choisi. C'est pourquoi, il met en garde dans sa seconde Démocratie des dérives majeures de la démocratie puis énonce des remèdes afin d'éviter sa perversion par elle-même. Il est donc amené à mettre en garde face aux dérives majeures de la Démocratie que sont : la tyrannie de la majorité, l'égalité aux dépens de la liberté et le despotisme de la démocratie.

B. *Les apories de la démocratie directe*

La critique de la démocratie représentative, procède des partisans de la démocratie directe, dans les rangs desquels on compte le citoyen de Genève, Jean-Jacques Rousseau, le défenseur de la société civile, Marx qui critique l'Etat représentatif dans la Question juive, le pourfendeur des élections « pièges à con », Jean-Paul Sartre, ou encore, le dernier Pierre Bourdieu. Un point leur est commun : la condamnation de la médiation. Rousseau réclame ainsi, dans le Contrat social, une coïncidence entre le peuple et le législateur. Pour Marx, l'Etat représentatif est le masque de l'appareil de répression de la bourgeoisie contre le prolétariat. Le seul bon régime serait donc l'absence de tout registre politique dans la vie sociale et individuelle. Faisant l'éloge de la Commune, Marx déclare son rejet radical et catégorique de la représentation. Chez Sartre, un même rejet de la représentation peut se lire dans son cri d'hostilité, dans la résonance idéologique de 1968 quand il identifie « Elections pièges à cons » qu'il publie dans *Les Temps modernes* au moment des élections législatives de 1973. Pierre Bourdieu publiait pour sa part *L'opinion publique n'existe pas* dans les mêmes Temps modernes. Le jeune sociologue de l'époque avait antérieurement fait l'éloge de la « démocratie » vécue des Kabyles, reposant sur « *l'intensité des sentiments communautaires* », où « *la volonté particulière est immédiatement et spontanément conforme à la volonté générale* ». Cette brève généalogie de l'hostilité intellectuelle à la représentation politique convoque des auteurs dont le point commun est qu'ils partagent, à quelques nuances près, une conception énergétique du pouvoir, pensé dans les termes d'un rapport de force, voire d'une relation de violence. Aussi tout ce qui en politique prend la forme d'une « mise en scène » est-il dénoncé comme un « vaudeville ». La violence s'oppose à la discussion, l'insurrection s'oppose à l'élection, et le déploiement de la force s'oppose à la mise en scène.

C. *La « démocratie d'opinion »*

Dans *Media Polls in American Politics* (1992), Thomas Mann et Gary Orren explorent la question de l'impact des sondages sur l'opinion publique : les sondages peuvent-ils mettre en cause la démocratie ? S'interrogeant sur la question des sondages, B. Lacroix fait observer que « *quoi qu'ils prétendent donner la parole à ceux qui n'en disposent pas, les sondages sont en fait un instrument qui fait taire* » et que « *cette incarnation supposée de la démocratie n'en est que la caricature* ». En fait, le paradoxe est partout présent dans cette affaire, les électeurs sont à la fois absents de l'enquête, n'étant pas tous interrogés, mais présents puisque "parlés" par l'échantillon représentatif. Ils sont hors du processus, mais aussi dedans. Le résultat (probable) de l'élection est déjà connu et pourtant ils sont libres de voter comme ils l'entendent. Faut-il y voir une source de désaffection du politique que Hannah Arendt eût appelé, après Weber, acosmisme ou apolitisme. Bernard Stiegler avance pour sa part la thèse de « *la télécratie contre la démocratie* ».

III. *Les paradoxes de son déploiement*

A. *Le double asservissement de la démocratie*

L'aliénation de la démocratie réside bien sûr dans le règne de la bureaucratie (Weber) qui l'entrave mais aussi dans l'antinomie du capitalisme et de la démocratie : la puissance d'asservissement de la démocratie par le capitalisme a été montrée par Weber qui, en précurseur, l'avait mis en évidence. Adorno l'avait dénoncé. Merleau-Ponty l'avait également bien perçu dans *Les aventures de la dialectique*. Selon Weber, « *il ne fallait imputer au capitalisme développé aucune affinité élective avec la démocratie ou avec la liberté* ». La lecture de Weber met au jour la dimension d'asservissement contenue dans l'économie capitaliste : l'idée d'une complicité essentielle entre capitalisme et démocratie, soutenue par l'économisme libéral, apparaissait même à Weber comme un enfantillage. « *La question est plutôt : Comment la démocratie et la liberté peuvent-elles être maintenues à long terme sous la domination du capitalisme avancé ?* » notait-il dès 1905.

La défection des citoyens, indissociable de cette réduction des citoyens au statut de consommateurs « manipulés », a été thématifiée par les meilleurs représentants de l'école de Francfort dont Adorno, Marcuse ou encore Habermas. Le désenchantement à l'égard de la diffusion massive des produits industriels avait été analysé par l'économiste Scitovsky dans *L'Économie sans joie* (1976), de même que la déception du consommateur et la « *défection des citoyens* » avaient été mises en évidence par Albert O. Hirschman (1982) qui, dans *Bonheur privé et action publique*, esquissait une histoire de la société de consommation proposant une typologie des déceptions. Cette défection des citoyens, propre à « *l'économie sans joie* » qu'est le capitalisme selon Scitovsky, est entraperçue par Habermas dans sa déploration du nationalisme économique et de ses effets, affectant les processus d'individuation ou de subjectivation. Plus récemment, d'aucuns ont montré que « *les relations de marché ne peuvent se substituer aux relations sociales, encore moins aux relations sociales démocratiques et, [qu'] il n'y a que les fanatiques du capitalisme libéral pur et dur pour prétendre autre chose... C'est la démocratie qui a produit le capitalisme et non l'inverse* ».

B. L'irruption et l'aliénation de la démocratie

Les risques d'éclatement de la démocratie politique proviennent à la fois des prétentions à l'isolement de l'individu et au mouvement « communautaire » qui fait peser le risque d'une fragmentation de la société, devenue incapable de se penser comme société politique. Comme l'écrit Claude Lefort : « *la démocratie elle-même est républicaine ou bien elle cesse de désigner une société politique* » (*Ecrire. A l'épreuve du politique*, p. 208)

La question du type d'espace public soulève enfin toute une série d'enjeux. C'est du moins ce que suggère Oskar Negt dans la critique de l'espace public habermassien qu'il développe dans *L'espace public* oppositionnel, où il critique l'idée selon laquelle l'espace public bourgeois puisse suffire à définir la démocratie. Comme le note Alexander Neumann « *l'originalité de la démarche negtienne se manifeste dans le fait que Negt part sans cesse des expériences fragmentaires, des murmures à peine audibles et des prises de parole plus hardies des acteurs* ». Il s'intéresse aux élans transgressifs, aux débordements et aux projections utopiques qui font mouvement. L'un des principaux effets tient dans ce qu'Oskar Negt nomme la « fin de l'imagination », qu'il qualifie également de « deuxième acte » de l'accumulation capitaliste qu'il définit comme la « dépossession de l'imagination et de leurs possibilités existentielles ». En novembre 1989, il n'y eut pas de travail d'imagination. D'où l'absence de débat sur une possible « troisième voie » lors de l'événement de la chute du mur de Berlin qui marqua tout à la fois l'irruption et l'aliénation de la démocratie (Fleury, 2009).

C. La confiscation de la révolution de 1989

Une interprétation de cette occultation des forces démocratiques peut donc être recherchée dans la dissolution de la « société civile » au profit de ce que Habermas nommait dès 1968 un « Etat technique » : il faisait le constat d'« *une société technicisée avec une politique scientifiçisée, prise en charge par un "Etat technique" qui est la version moderne de l'Etat total en même temps qu'il entreprend de réaliser intégralement le programme du "welfare state"* » (*La Technique et la Science comme idéologie*, 1968). La confiscation technocratique de la révolution de 1989 peut ainsi être lue comme une forme classique de l'exercice régulier de la domination, tel que Max Weber l'avait thématifiée. A l'inverse de ce Claus Offe avait nommé une « économie politique de la patience », la contraction du temps avec laquelle le gouvernement d'Helmut Kohl précipita en effet la transition.

En conclusion, il était possible de quitter l'espace historique ou critique des sciences sociales pour revenir à un questionnement plus philosophique sur l'essence paradoxale de la démocratie, car la démocratie est confrontée à un paradoxe philosophique qui lui est essentiel : son impossible fondation. La question de l'idéal politique agite d'autant plus la démocratie que sa figure la plus évidente, déjà présente chez Aristote, est l'idéal républicain. Assigner un autre idéal à la démocratie paraît, en effet, impossible en termes logiques : l'aristocratie, la monarchie... ne peuvent constituer de tels idéaux. Mais, concrètement, la question de l'idéal démocratique resurgit sous la forme de la pluralité des idéaux conçus par les citoyens qui la composent : l'idéal démocratique n'est pas nécessairement un idéal commun et cette possibilité peut même

sembler exclue par la démocratie. Paradoxe de l'idéal de la démocratie : il peut exister une incompatibilité entre la démocratie et l'idéal, celui-ci étant impossible comme transcendance. La démocratie marquerait ainsi la fin de l'idéal comme structurant la société, sur fond de ce que Weber eût appelé l'antagonisme irréductible des valeurs.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Abensour Miguel, « Marx et le moment machiavélien. "Vraie démocratie" et modernité », in *La Démocratie contre l'Etat. Marx et le moment machiavélien*, Presses universitaires de France, 1997.
- Barber Benjamin, *Strong Democracy. Participatory Politics of New Age*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- Blondiaux Loïc, *Le Nouvel Esprit de la démocratie. L'actualité de la démocratie participative*, Paris, 2007.
- Braconnier Cécile et Dormagen Jean-Yves, *La Démocratie de l'abstention*, Paris, Gallimard, coll. « Folio actuel », 2007.
- Busino Giovanni, *Les Théories de la bureaucratie*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1993.
- Duhamel Olivier, *Les Démocraties : régimes, histoires, exigences*, Paris, Editions du Seuil, 1993.
- Durkheim Emile, « Morale civique. Formes de l'Etat. La démocratie », in *Leçons de sociologie*, PUF, 1990, p. 131-141.
- Duverger Maurice, *La Monarchie républicaine ou comment les démocraties se donnent des rois*, Robert Laffont, 1974.
- Fleury Laurent, « Habermas et la chute du Mur de Berlin : la "Révolution de rattrapage" et l'aliénation de la démocratie », *Tumultes*, n° 32-33 : « Au cœur de l'Europe quand un monde s'est écroulé. En guise d'anniversaire », éditions Kimé, nov. 2009, p. 79-141.
- Gauchet Marcel, *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2002.
- Gaxie Daniel, *La Démocratie représentative*, Montchrestien, coll. « Clefs », 1992.
- Gaxie Daniel, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, éditions du Seuil, 1978.

- Ladrière Paul, « Espace public et démocratie : Weber, Arendt, Habermas », in Alain Cottureau et Paul Ladrière, Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public, éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1992.
- Lancelot Alain, L'Abstentionnisme électoral, Armand Colin, 1968.
- Manent Pierre, Enquête sur la démocratie. Etudes de philosophie politique, Paris, Gallimard, 2007.
- Mann Thomas and Orren Gary R., Media Polls in American Politics, Washington, D.C., Brookings Institution, 1992.
- Mermet Gérard, Démocrature. Comment les médias transforment la démocratie, Aubier, 1987.
- Negt Oskar, L'Espace public oppositionnel, Payot, coll. « Critique de la politique », 2005.
- Pizzorno Alessandro, « La rationalité du choix démocratique », in Pierre Birnbaum et Jean Leca dir., Sur l'individualisme, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991, p. 330-369.
- Putnam, Making Democracy Work : Civic traditions in modern Italy, Princeton, Princeton University Press, 1993.
- Rosanvallon Pierre, La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance, Paris, Gallimard, 2006.
- Rosanvallon Pierre, Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France, Gallimard, « Bibliothèque des Histoires », 1992 [en particulier : « L'éducation de la démocratie », p. 341-392].
- Schmidt-Gleim Meike, Die Regierung der Demokratie, Wien, Passagen Verlag, 2009.
- Sintomer Yves, La Démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas, La Découverte, 1999.
- Stiegler Bernard, De la misère symbolique. 2. La catastrophe du sensible, Galilée, 2005.
- Stiegler Bernard, Mécréance et discrédit. 1. La décadence des démocraties industrielles, Galilée, 2004.